

ENSEIGNEMENT FACULTATIF EN ARTS PLASTIQUES

RAPPEL SUR LES PROGRAMMES

**Bulletin officiel spécial n°9 du 30
septembre 2010**

Définition et objectifs

- En cycle terminal, cet enseignement repose essentiellement sur l'exercice d'une **pratique artistique**.
- Le professeur d'arts plastiques veille à ce que la pratique ainsi engagée par l'élève l'aide progressivement à comprendre les enjeux artistiques fondamentaux. Celle-ci se fonde sur les formes de la création artistique contemporaine et leur mise en relation avec celles léguées par l'histoire de l'art mais aussi avec d'autres champs de connaissances.
- **La pratique artistique met une intention à l'épreuve de sa concrétisation.**

Définition et objectifs

- La pratique artistique développe l'inventivité et affine les capacités expressives de l'élève. Elle se fonde sur l'exercice d'une **pratique critique**.
- Pour en maîtriser tous les aspects, l'élève expérimente ou perfectionne l'usage des outils traditionnels comme de ceux qui se rapportent aux technologies contemporaines.
- La pratique artistique permet à l'élève de progressivement choisir et développer ses propres moyens d'expression.
- La diversité des projets suppose des modes d'expression différents : dessin, peinture, volume, installation, *photographie*, infographie, vidéo coexistent.

Définition et objectifs

- En arts plastiques, une culture artistique opérante, structurée et transférable se construit dans le cadre de la pratique artistique. En appui sur l'histoire de l'art, elle permet à l'élève d'établir des connexions entre les différentes sources des savoirs et de nourrir l'imaginaire.
- Elle constitue pour lui un corpus de références pratiques, historiques et théoriques en regard duquel il viendra situer sa propre pratique plastique.

Définition et objectifs

- D'un point de vue méthodologique, l'enseignant conçoit des situations ouvertes et variées permettant de transposer dans le domaine scolaire les questions issues du champ artistique. Il conduit l'élève à la découverte des moyens d'expression pour le faire ainsi progressivement passer du tâtonnement à la maîtrise.
- **L'enseignement facultatif se caractérise par la place importante accordée aux intérêts et au projet de l'élève.** Les projets peuvent être individuels ou collectifs et plus ou moins complexes.
- En fonction des projets, des actions en partenariat peuvent être engagées à l'initiative du professeur.

Programme

Les grands champs de compétences

- Les compétences, connaissances et attitudes à faire acquérir et leur évaluation s'inscrivent dans un contexte pédagogique privilégiant une pratique au cours de laquelle s'articulent action et réflexion, intention et attention.
- Les compétences sont plasticiennes et techniques, théoriques, culturelles et transversales ou générales. Elles sont réparties en catégories par souci de clarté et d'efficacité mais, en réalité, elles sont associées.
- Chacune de ces compétences est à relier à une situation ponctuelle et délimitée qu'est le cours d'arts plastiques.

Les grands champs de compétences

- **Compétences plasticiennes et techniques** (être capable d'associer et de maîtriser des moyens plastiques en faveur d'intentions - forme et sens) :
 - mobiliser ses connaissances des moyens plastiques et ses capacités expressives et créatives ;
 - choisir ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet ;
 - appréhender pratiquement le rôle joué par les divers constituants plastiques et matériels et savoir les utiliser ;
 - maîtriser les techniques ;
 - savoir s'adapter à des contraintes matérielles et techniques nouvelles.

Les grands champs de compétences

- **Compétences théoriques** (être capable d'un recul réflexif quant à sa démarche, quant à la pratique des autres, et d'analyser de même toute œuvre d'art) :
 - du fait de la pratique et de la réflexion menée sur les œuvres et leur production, savoir les analyser et en faire apparaître les caractéristiques plastiques sémantiques et artistiques ;
 - savoir identifier le parti pris artistique et esthétique d'un artiste.

Les grands champs de compétences

- **Compétences culturelles** (être capable de situer et comprendre une œuvre quant aux divers enjeux de son époque et de son pays) :
 - sur la base d'un vocabulaire descriptif précis et approprié, situer une œuvre dans son cadre historique et en faire apparaître les caractéristiques dont elle témoigne ;
 - savoir mesurer l'impact des innovations techniques sur la création plastique.

Les grands champs de compétences

- À ces compétences strictement disciplinaires, il convient d'ajouter nombre de **compétences transversales** (maîtrise lexicale, maîtrise informatique, etc.) ainsi que celles se rapportant aux attitudes, au processus, et à la méthodologie (planifier son travail, utiliser les supports numériques, faire preuve de créativité, exercer son esprit critique, déduire du sens à partir de documents, s'exprimer d'une façon claire et argumentée, etc.)

PROGRAMME

- **Classe terminale**
- Tout en prolongeant le questionnement sur **la représentation** abordé en classe de première, et ce qui constitue l'œuvre, l'enseignement s'attache à la problématique de **la présentation**. Dans le cadre d'une pratique réflexive, les élèves sont conduits à découvrir et exploiter les dispositifs et les stratégies conçus par les artistes pour donner à voir et ressentir leurs œuvres et impliquer le spectateur.
- L'enseignement prend appui notamment sur les pratiques du XXème siècle, la « présentation » y occupant une place importante au point d'être parfois l'objet principal de certaines démarches de création.

PROGRAMME

- En relation avec cette problématique, un programme limitatif de trois questions renouvelables porte sur la mise en relation de trois œuvres importantes, choisies de manière à favoriser une étude approfondie de différents dispositifs de « présentation » (techniques, plastiques, symboliques et poétiques).
- Les deux premières œuvres sont inscrites dans la production du XXème siècle, la troisième appartient obligatoirement à une période antérieure.

culture artistique et histoire des arts

- Dans l'enseignement des arts plastiques, la culture et la pratique dialoguent étroitement et constamment. Il s'agit d'offrir des sources dans lesquelles puiser et de proposer des champs de connaissances qui vont nourrir l'imaginaire de l'élève.
- Repérer les références historiques dans les œuvres ou les récits d'artistes et les étudier est un exercice fécond. Au-delà de l'inspiration produite par les œuvres, l'élève doit être capable de défendre un point de vue critique. De ce fait, il doit aiguïser son sens de l'observation, son désir de connaître et de comprendre ce qui lui est étranger ou inhabituel. Il développera ainsi son esprit d'expérimentation et de découverte.

culture artistique et histoire des arts

- En cycle terminal, il convient de consolider une méthode d'analyse d'œuvre. L'élève doit apprendre à décrire l'œuvre étudiée avec un vocabulaire approprié et spécifique.
- Il doit organiser sa réflexion autour d'axes d'études qui sont autant de notions plastiques fondamentales (sujet, couleur, composition, spatialité, etc.). Il doit apprendre à questionner le traitement de ces notions pour en faire apparaître le sens. Il doit enfin pouvoir progressivement situer cette œuvre dans l'espace et le temps, pour la mettre en relation avec d'autres œuvres ou mouvements qu'il connaît.

Évaluation des acquis des élèves

- Selon des objectifs d'apprentissages précis, et à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives, elle s'attache à attester des acquis des élèves. La démarche d'évaluation est constante. La méthode et la référence à des critères compris et intégrés par les élèves doivent être clairement définies, toujours en adéquation avec les compétences visées par les programmes.
- Il s'agit de mesurer l'étendue des connaissances, de vérifier les acquis et de permettre à l'élève de se situer dans son itinéraire. L'évaluation porte donc également sur la démarche suivie, les étapes franchies, le résultat obtenu, les savoirs acquis.

Évaluation des acquis des élèves

- Il importe d'être attentif à estimer les progrès et à repérer les obstacles, à apprécier les engagements dans la résolution des problèmes et à accorder une importance au processus de l'apprentissage.
- **La prise de parole de l'élève fait l'objet d'une attention particulière.** Conduite par le professeur, à partir des productions individuelles ou collectives, elle permet à l'élève de prendre conscience de la singularité de sa démarche et des divers enjeux de sa réalisation.